

Commune de SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

Conseil Municipal

Compte-rendu de la séance ordinaire du 20 novembre 2018

PRESENTS : MM. BONNET Barbara, BRAGUIER Antoine, COUTURIER Marie-Christine, GARNIER Denis, GILBERT Vincent, JUSTICE Michel, LETURGEZ Laurence, SOULLET Franck.

ABSENT EXCUSE MANDANT D'UN POUVOIR : Mme MAILLET Lydie, M. MARTIN Bruno.

ABSENT EXCUSE : Mme CASSIANI-INGONI Christine, M. FROGER Etienne.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JUSTICE Michel.

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et prend note que M. JUSTICE Michel a une remarque à propos de la situation géographique de la déchetterie sauvage, à savoir : il fallait lire « Les Sapins de la Godarderie » en lieu et place de « Les Sapins du Lac » sur le compte-rendu de la séance du 25 octobre 2018, lequel est adopté à l'unanimité.

PROJET DE TERRITOIRE DE GRAND CHATELLERAULT - APPROBATION

Dans le cadre de la nouvelle configuration de la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault, Monsieur le Maire présente le projet de territoire envisagé par la Communauté d'Agglomération. Il précise les 3 principes fondamentaux et les 7 chantiers de travail qui composent ce projet, à savoir :

Les 3 principes fondamentaux :

- fédérer les acteurs et donner davantage de sens à l'action de Grand Châtellerault,
- d'engager le couple Communes/Communauté d'Agglomération sur des objectifs partagés et sur des principes de solidarité et d'efficience,
- définir un projet de territoire qui établit une « feuille de route » claire.

Les 7 chantiers de travail :

- anticiper et accompagner les mutations et les opportunités économiques,
- mailler notre territoire par des réseaux d'infrastructures performants,
- promouvoir la transition énergétique et écologique,
- valoriser les ressources patrimoniales et touristiques de notre territoire,
- organiser et qualifier l'accès aux droits et aux services sur l'ensemble du territoire,
- déployer une offre résidentielle diversifiée et un cadre de vie attractif sur tout le territoire,
- animer un projet de santé, social et éducatif global et partagé.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ce projet tel qu'il est présenté. Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ledit projet du territoire élaboré par la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault.

PERSONNEL COMMUNAL -MODALITÉS DE RÉALISATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES

Suite à la réalisation d'heures supplémentaires et complémentaires par des agents et compte tenu qu'actuellement aucune réglementation a été instituée par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer à propos des conditions de réalisation et de paiement de ces heures et lui présente un projet de délibération relative aux modalités de réalisation et de paiement des heures supplémentaires et complémentaires. Après lecture du document et après en avoir débattu, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de délibération tel qu'il est présenté.

SUBVENTIONS COMMUNALES

Association Sport Ecole Élémentaire

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier émanant de la Directrice de l'école élémentaire demandant une subvention exceptionnelle dans le but d'organiser un voyage de fin d'année des classes de CP au CM2. Il laisse la parole à Mme LETURGEZ Laurence, 3^{ème} adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires. Elle présente au conseil municipal le budget prévisionnel du projet des classes scientifiques à la Tranche sur Mer défini par la Directrice. Après avoir entendu l'exposé de Mme LETURGEZ et après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter d'octroyer une

subvention exceptionnelle de 1100 € en vue d'aider financièrement la Directrice à concrétiser le projet des classes scientifiques afin que tous les élèves du CP au CM2 puissent participer.

Association L'Espérance

Dans le cadre de l'organisation du concert de l'Eglise qui a eu lieu le 2 novembre dernier par la Mairie, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, lors de cette manifestation, l'association L'Espérance a financé le coût du chauffage et de l'électricité malgré un petit budget. Monsieur le Maire suggère, alors, au conseil municipal de subventionner cette association à hauteur de 50 € afin de la dédommager des dépenses occasionnées lors de ce concert. Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'accepter, à l'unanimité, cette suggestion.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre de la communication, Monsieur le Maire informe l'assemblée d'évènements qui vont avoir lieu prochainement, à savoir :

- La distribution des sacs jaunes est prévue le 19 janvier 2018 en présence d'un intervenant de la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut.
- L'anniversaire des 20 ans de la Maisonnée St-Martin qui a lieu Samedi 24 novembre prochain à 14 h 30.
- La conférence de M. GERSAL Frédéric à propos des histoires du Poitou qui a lieu Samedi 24 novembre prochain à 20h30 à la salle des Fêtes.
- M. SOULLET Franck, en tant que Président du Comité des Fêtes, remercie la collectivité de l'achat du sapin nécessaire à leur prochaine manifestation. Dans le cadre de l'embellissement du bourg, il interpelle le conseil municipal sur le devenir des chrysanthèmes. Après avoir visité les locaux de l'ancien atelier communal, il signale à l'assemblée qu'il serait nécessaire d'envisager le déblaiement du grenier. Il propose d'organiser une journée de déblaiement dans le courant du mois de décembre prochain. Le conseil municipal accepte la proposition.
- M. JUSTICE Michel évoque la demande de devis relatif à la mise en place d'une nouvelle plaque aux monuments aux Morts afin d'ajouter les noms de personnes mortes pour la France. Monsieur le Maire lui confirme qu'il a demandé deux devis auprès des établissements GROLLIER et Marcel RENE. M.JUSTICE Michel suggère de demander un devis supplémentaire. Monsieur le Maire charge M. JUSTICE Michel de solliciter un nouveau devis d'un autre établissement.
- Mme LETURGEZ rappelle que, lors de la précédente séance, la décision relative à une demande de participation financière du RASED a été reportée faute de précisions sur le dossier. Après avoir pris des renseignements auprès du corps enseignant, elle fait état au conseil municipal d'un bilan des services du RASED auprès de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Après avoir entendu l'exposé de Mme LETURGEZ, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à verser la participation demandée à hauteur de 146 €. Dans le cadre scolaire, elle informe l'assemblée qu'un communiqué concernant le pôle éducatif (regroupement pédagogique des communes de SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS, SAINT-CHRISTOPHE, SOSSAY, SERIGNY) envisagé à partir de la rentrée 2019/2020 et le COPIL (COMité de PILotage) composé de commissions sera publié dans les jours à venir dans le but d'expliquer à la population les objectifs du pôle éducatif et le rôle du COPIL et de fournir les coordonnées des responsables de chaque commission.
- Mme COUTURIER Marie-Christine, chargée de représenter la commune auprès du COPIL Enfance et Jeunesse, fait part au conseil municipal des jours d'ouverture et de fermeture des centres de loisirs et du CAP Jeunes, à savoir :
 - Fermeture des 3 centres les lundis 24 et 31 décembre 2018,
 - Ouverture Cap Jeunes et Ingrandes : les 26-27-28 décembre 2018 et les 2-3 et 4 janvier 2019,
 - Ouverture Dangé-St-Romain : les 2-3 et 4 janvier 2019.

M. BRAGUIER, Maire constate que l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés, invite les conseillers à signer les documents de séance, fixe le prochain conseil municipal le mardi 11 décembre 2018 à 20 h 30 et lève la séance à 22 heures 10.

Vu le Maire,
M. Antoine BRAGUIER

Le secrétaire de séance,
M. JUSTICE Michel